

GÉORISQUES

Rapport de risques









 **Commune recherchée :**

29160 Crozon

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :

	INONDATION	EI sur ma commune : EXISTANT
	REMONTÉE DE NAPPE	EI sur ma commune : EXISTANT
	RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)	EI sur ma commune : EXISTANT
	SÉISME	EI sur ma commune : FAIBLE
	MOUVEMENTS DE TERRAIN	EI sur ma commune : EXISTANT
	RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	EI sur ma commune : FAIBLE
	FEU DE FORÊT	EI sur ma commune : EXISTANT
	RADON	EI sur ma commune : IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :

	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	EI sur ma commune : CONCERNÉ
---	--	---



NUCLÉAIRE

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :


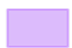






CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Crozon

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



	Prescription hors zone d'aléa		Délaissement possible
	Prescriptions		Expropriation possible
	Interdiction		Zones hors prescription
	Interdiction stricte		Non identifié
	Zone à risque d'inondation entraînant une servitude d'utilité publique		

Informations détaillées :



PAPI : PAPI - Presqu'île de Crozon

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2026_0003.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Risque d'inondation sur Crozon

7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

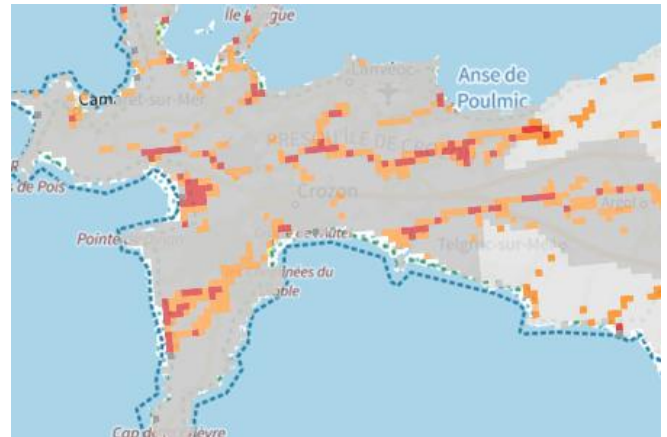
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2002329A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/11/2019	13/02/2020
INTE1525241A	Inondations Remontée Nappe	06/02/2014	29/10/2015
INTE1507293A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/02/2014	31/03/2015
INTE1309640A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/11/2012	25/04/2013
IOCE0829053A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/08/2008	10/12/2008
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995

Risque de remontées de nappe sur Crozon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE



PAPI : PAPI - Presqu'île de Crozon

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2026_0003.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



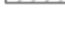
Risques côtiers sur Crozon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



	Prescription hors zone d'aléa		Délaissement possible
	Prescriptions		Expropriation possible
	Interdiction		Zones hors prescription
	Interdiction stricte		Non identifié
	Zone à risque d'inondation entrainant une servitude d'utilité publique		

Informations détaillées :



PAPI : PAPI - Presqu'île de Crozon

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2026_0003.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Risques côtiers sur Crozon

3 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

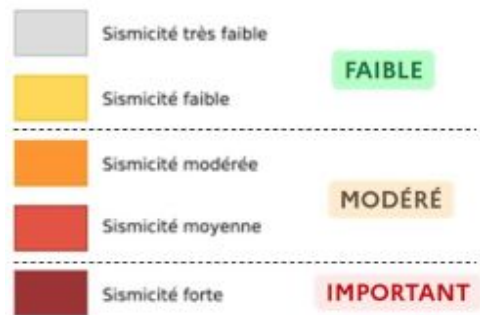
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1408427A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/02/2014	26/04/2014
INTE1422767A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	01/01/2014	04/10/2014
IOCE0811912A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	10/03/2008	22/05/2008

Risque de séisme sur Crozon

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM29**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Crozon

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

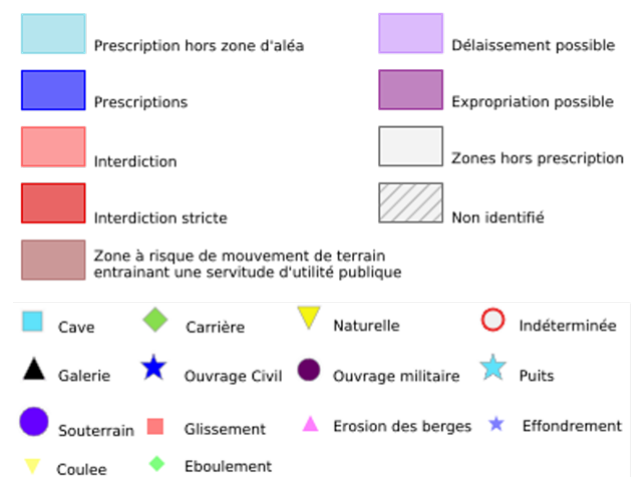
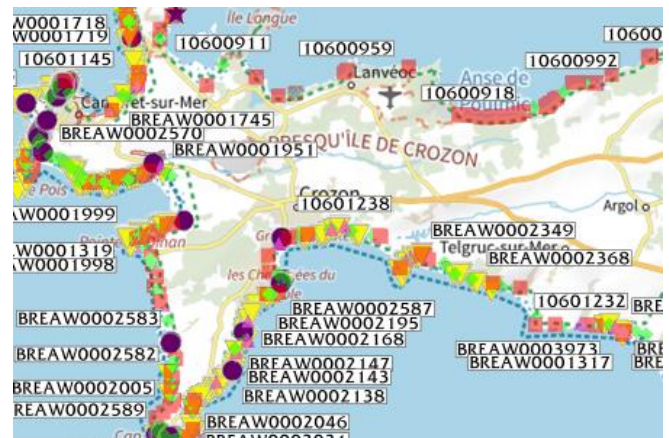
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :

DDR : **DDRM29**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Risque de mouvements de terrain sur Crozon

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Crozon

R Risque sur la commune **FAIBLE**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **1/3**.
 Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

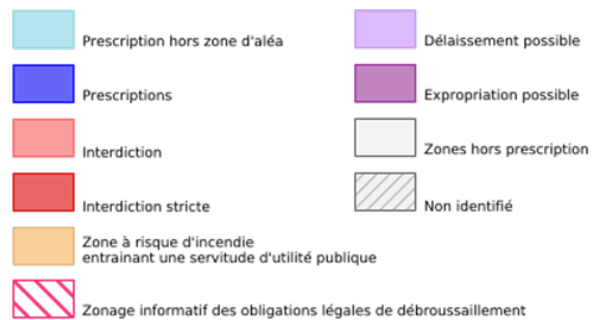
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2313528A	Sécheresse	01/07/2022	08/09/2023

Risque de feu de forêt sur Crozon

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussailement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussailement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebranchage.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussailement.

Risque radon sur Crozon

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Crozon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : PPRT Guenvenez

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT Guenvenez a été approuvé sur votre commune.

Le PPRT couvre les aléas suivants :

- Risque industriel
- Effet thermique
- Effet de surpression
- Effet toxique
- Effet de projection

Date de prescription : 21/12/2011

Date d'approbation : 31/03/2016

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter [La page de détail de ce PPR.](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Crozon



DDRM : **DDRM29**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Risque industriel
Effet thermique
Effet de surpression
Effet toxique
Effet de projection

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Crozon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



- Centrale nucléaire de production d'électricité
- Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
- Gestion des déchets radioactifs
- Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
- Cycle du combustible
- Cycle du combustible avec risque iode
- Activités de recherche
- Activités de recherche avec risque iode
- Installation en démantèlement
- Installation en démantèlement avec risque iode
- Autres activités industrielles

Informations détaillées :

Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site santé.fr.

DDRM : DDRM29

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Nucléaire

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Crozon

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Autre installation nucléaire	CROZON		Oui

Risque de pollution des sols sur Crozon

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 4 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 4 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 45 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

188 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
10600911	Chute de blocs / Eboulement	
10600933	Glissement	
10600934	Glissement	
10600951	Glissement	
10600952	Glissement	
10600953	Glissement	
10600970	Chute de blocs / Eboulement	
10600971	Chute de blocs / Eboulement	
10600972	Glissement	
10600973	Chute de blocs / Eboulement	
10600974	Glissement	
10600975	Glissement	
10600976	Glissement	
10600977	Glissement	
10600978	Glissement	
10600979	Glissement	
10600980	Glissement	
10600981	Glissement	
10601010	Erosion de berges	
10601011	Erosion de berges	
10601012	Chute de blocs / Eboulement	
10601013	Chute de blocs / Eboulement	
10601014	Chute de blocs / Eboulement	
10601015	Chute de blocs / Eboulement	
10601016	Erosion de berges	
10601017	Glissement	
10601018	Chute de blocs / Eboulement	
10601019	Chute de blocs / Eboulement	
10601020	Chute de blocs / Eboulement	
10601021	Chute de blocs / Eboulement	
10601022	Chute de blocs / Eboulement	
10601023	Erosion de berges	
10601024	Chute de blocs / Eboulement	
10601025	Erosion de berges	
10601026	Chute de blocs / Eboulement	
10601027	Chute de blocs / Eboulement	
10601028	Chute de blocs / Eboulement	
10601029	Glissement	
10601030	Chute de blocs / Eboulement	

Identifiant	Type	Lieu
10601031	Glissement	
10601032	Chute de blocs / Eboulement	
10601033	Glissement	
10601034	Chute de blocs / Eboulement	
10601035	Chute de blocs / Eboulement	
10601036	Chute de blocs / Eboulement	
10601037	Glissement	
10601038	Erosion de berges	
10601039	Erosion de berges	
10601060	Glissement	
10601061	Glissement	
10601074	Chute de blocs / Eboulement	
10601075	Chute de blocs / Eboulement	
10601076	Glissement	
10601077	Chute de blocs / Eboulement	
10601078	Effondrement / Affaissement	
10601079	Chute de blocs / Eboulement	
10601080	Chute de blocs / Eboulement	
10601081	Chute de blocs / Eboulement	
10601082	Glissement	
10601083	Glissement	
10601084	Glissement	
10601085	Chute de blocs / Eboulement	
10601086	Chute de blocs / Eboulement	
10601087	Glissement	
10601088	Glissement	
10601089	Chute de blocs / Eboulement	
10601090	Glissement	
10601091	Chute de blocs / Eboulement	
10601092	Chute de blocs / Eboulement	
10601199	Glissement	
10601200	Erosion de berges	
10601201	Chute de blocs / Eboulement	
10601202	Chute de blocs / Eboulement	
10601203	Glissement	
10601204	Chute de blocs / Eboulement	
10601205	Chute de blocs / Eboulement	
10601206	Chute de blocs / Eboulement	
10601207	Glissement	
10601208	Erosion de berges	
10601209	Chute de blocs / Eboulement	
10601210	Chute de blocs / Eboulement	
10601211	Chute de blocs / Eboulement	
10601212	Erosion de berges	
10601213	Erosion de berges	

Identifiant	Type	Lieu
10601214	Erosion de berges	
10601215	Erosion de berges	
10601216	Chute de blocs / Eboulement	
10601217	Glissement	
10601218	Chute de blocs / Eboulement	
10601219	Chute de blocs / Eboulement	
10601237	Chute de blocs / Eboulement	
10601238	Erosion de berges	
10601239	Glissement	
10601240	Erosion de berges	
10601241	Glissement	
10601242	Glissement	
10601243	Glissement	
10601244	Glissement	
10601245	Glissement	
10601246	Erosion de berges	
10601247	Erosion de berges	
10601248	Glissement	
10601249	Glissement	
10601250	Glissement	
10601251	Chute de blocs / Eboulement	
10601252	Chute de blocs / Eboulement	
10601253	Chute de blocs / Eboulement	
10601254	Effondrement / Affaissement	
10601255	Chute de blocs / Eboulement	
10601256	Glissement	
10601257	Glissement	
10601258	Chute de blocs / Eboulement	
10601259	Chute de blocs / Eboulement	
10601260	Chute de blocs / Eboulement	
10601261	Chute de blocs / Eboulement	
10601262	Chute de blocs / Eboulement	
10601263	Glissement	
10601264	Chute de blocs / Eboulement	
10601265	Chute de blocs / Eboulement	
10601266	Chute de blocs / Eboulement	
10601267	Chute de blocs / Eboulement	
10601268	Chute de blocs / Eboulement	
10601269	Glissement	
10601270	Chute de blocs / Eboulement	
10601271	Chute de blocs / Eboulement	
10601272	Chute de blocs / Eboulement	
10601273	Chute de blocs / Eboulement	
10601274	Chute de blocs / Eboulement	
10601275	Chute de blocs / Eboulement	

Identifiant	Type	Lieu
10601276	Chute de blocs / Eboulement	
10601277	Chute de blocs / Eboulement	
10601278	Chute de blocs / Eboulement	
10601279	Chute de blocs / Eboulement	
10601280	Glissement	
10601281	Glissement	
10601282	Glissement	
10601283	Glissement	
10601284	Chute de blocs / Eboulement	
10601285	Chute de blocs / Eboulement	
10601286	Glissement	
10601287	Chute de blocs / Eboulement	
10601288	Effondrement / Affaissement	
10601289	Glissement	
10601290	Chute de blocs / Eboulement	
10601291	Chute de blocs / Eboulement	
10601292	Glissement	
10601293	Chute de blocs / Eboulement	
10601294	Glissement	
10601295	Chute de blocs / Eboulement	
10601296	Chute de blocs / Eboulement	
10601297	Erosion de berges	
10601298	Chute de blocs / Eboulement	
10601681	Chute de blocs / Eboulement	
10601682	Chute de blocs / Eboulement	
62900059	Chute de blocs / Eboulement	A l'E de la Pointe du Guern
62900060	Chute de blocs / Eboulement	Plage du Poul
62900061	Chute de blocs / Eboulement	Plage de la Source
62900062	Chute de blocs / Eboulement	Pointe de Raguenez
62900063	Chute de blocs / Eboulement	Ile de l'Aber
62900064	Glissement	Dunes de l'Aber
62900065	Chute de blocs / Eboulement	Falaises de Trébéron
62900066	Chute de blocs / Eboulement	Plage de Postolonnec
62900067	Chute de blocs / Eboulement	Porzh Haor
62900068	Chute de blocs / Eboulement	Pointe des Grottes
62900069	Glissement	Pointe de Rulianec
62900070	Erosion de berges	Devant le Grand hotel de la mer à MORGAT
62900071	Glissement	Boulevard de la Plage à MORGAT
62900072	Glissement	Quai Kador à MORGAT
62900073	Chute de blocs / Eboulement	Porzh Naye à MORGAT
62900074	Chute de blocs / Eboulement	Grève du Kador
62900075	Chute de blocs / Eboulement	Arche du Kador
62900076	Chute de blocs / Eboulement	Grottes Sainte Marine et Cheminées du Diable
62900077	Chute de blocs / Eboulement	Ile Vierge
62900078	Chute de blocs / Eboulement	SW du Cap de la Chèvre

Identifiant	Type	Lieu
62900079	Chute de blocs / Eboulement	Porzh Kreguen
62900080	Chute de blocs / Eboulement	Beg Goul a Mor (lieu dit Nod Iven)
62900081	Chute de blocs / Eboulement	Poullaoua
62900082	Glissement	Ménez an Aod
62900083	Chute de blocs / Eboulement	Ménez an Aod (N)
62900084	Chute de blocs / Eboulement	Porzh Kzubou
62900085	Glissement	Pointe de Dinan, flanc N.
62900086	Glissement	Falaise de Kernavéno
62900087	Erosion de berges	Plage de Kerloch
62900088	Erosion de berges	Trezh Rouz
62900089	Erosion de berges	Anse de Rostellec
62900090	Erosion de berges	Bois d'Argars
62900315	Chute de blocs / Eboulement	Porz Naye à Morgat
62900316	Chute de blocs / Eboulement	SW du Cap de la chèvre

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

265 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
BREAW0001155	naturelle	Crozon_1
BREAW0001156	naturelle	Crozon_2
BREAW0001157	ouvrage militaire	Crozon_3
BREAW0001158	naturelle	Crozon_4
BREAW0001159	naturelle	Crozon_5
BREAW0001160	naturelle	Crozon_6
BREAW0001161	ouvrage militaire	Crozon_7
BREAW0001162	ouvrage militaire	Crozon_8
BREAW0001319	naturelle	Crozon_9
BREAW0001320	naturelle	Crozon_10
BREAW0001950	naturelle	Grotte_Crozon_187
BREAW0001951	naturelle	Grotte_Crozon_188
BREAW0001952	naturelle	Grotte_Crozon_189
BREAW0001953	naturelle	Grotte_Crozon_190
BREAW0001954	naturelle	Grotte_Crozon_191
BREAW0001955	naturelle	Grotte_Crozon_192
BREAW0001956	naturelle	Grotte_Crozon_193
BREAW0001957	naturelle	Grotte_Crozon_194
BREAW0001958	naturelle	Grotte_Crozon_195
BREAW0001959	naturelle	Grotte_Crozon_196
BREAW0001960	naturelle	Grotte_Crozon_197
BREAW0001961	naturelle	Grotte_Crozon_198
BREAW0001962	naturelle	Grotte_Crozon_199
BREAW0001963	naturelle	Grotte_Crozon_200
BREAW0001964	naturelle	Grotte_Crozon_201
BREAW0001965	naturelle	Grotte_Crozon_202
BREAW0001966	naturelle	Grotte_Crozon_203
BREAW0001967	naturelle	Grotte_Crozon_204
BREAW0001968	naturelle	Grotte_Crozon_205
BREAW0001969	naturelle	Grotte_Crozon_206
BREAW0001970	naturelle	Grotte_Crozon_207
BREAW0001971	naturelle	Grotte_Crozon_208
BREAW0001972	naturelle	Grotte_Crozon_209
BREAW0001973	naturelle	Grotte_Crozon_210
BREAW0001989	naturelle	Grotte_Crozon_211
BREAW0001990	naturelle	Grotte_Crozon_212
BREAW0001991	naturelle	Grotte_Crozon_213
BREAW0001992	naturelle	Grotte_Crozon_214
BREAW0001993	naturelle	Grotte_Crozon_215

Identifiant	Type	Nom
BREAW0001994	naturelle	Grotte_Crozon_216
BREAW0001995	naturelle	Grotte_Crozon_217
BREAW0001996	naturelle	Grotte_Crozon_218
BREAW0001997	naturelle	Grotte_Crozon_220
BREAW0001998	naturelle	Grotte_Crozon_221
BREAW0001999	naturelle	Grotte_Crozon_222
BREAW0002000	naturelle	Grotte_Crozon_223
BREAW0002001	naturelle	Grotte_Crozon_224
BREAW0002002	naturelle	Grotte_Crozon_225
BREAW0002003	naturelle	Grotte_Crozon_226
BREAW0002004	naturelle	Grotte_Crozon_227
BREAW0002005	naturelle	Grotte_Crozon_229
BREAW0002006	naturelle	Grotte_Crozon_228
BREAW0002007	naturelle	Grotte_Crozon_230
BREAW0002008	naturelle	Grotte_Crozon_231
BREAW0002009	naturelle	Grotte_Crozon_232
BREAW0002010	naturelle	Grotte_Crozon_233
BREAW0002011	naturelle	Grotte_Crozon_234
BREAW0002012	naturelle	Grotte_Crozon_235
BREAW0002013	naturelle	Grotte_Crozon_236
BREAW0002014	naturelle	Grotte_Crozon_237
BREAW0002015	naturelle	Grotte_Crozon_238
BREAW0002016	naturelle	Grotte_Crozon_240
BREAW0002017	naturelle	Grotte_Crozon_241
BREAW0002018	naturelle	Grotte_Crozon_242
BREAW0002019	naturelle	Grotte_Crozon_243
BREAW0002020	naturelle	Grotte_Crozon_244
BREAW0002021	naturelle	Grotte_Crozon_245
BREAW0002022	naturelle	Grotte_Crozon_246
BREAW0002023	naturelle	Grotte_Crozon_247
BREAW0002024	naturelle	Grotte_Crozon_248
BREAW0002025	naturelle	Grotte_Crozon_249
BREAW0002026	naturelle	Grotte_Crozon_250
BREAW0002027	naturelle	Grotte_Crozon_251
BREAW0002028	naturelle	Grotte_Crozon_252
BREAW0002029	naturelle	Grotte_Crozon_253
BREAW0002030	naturelle	Grotte_Crozon_254
BREAW0002031	naturelle	Grotte_Crozon_255
BREAW0002032	naturelle	Grotte_Crozon_256
BREAW0002033	naturelle	Grotte_Crozon_257
BREAW0002034	naturelle	Grotte_Crozon_258
BREAW0002035	naturelle	Grotte_Crozon_259
BREAW0002036	naturelle	Grotte_Crozon_260
BREAW0002037	naturelle	Grotte_Crozon_261
BREAW0002038	naturelle	Grotte_Crozon_262

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002039	naturelle	Grotte_Crozon_263
BREAW0002040	naturelle	Grotte_Crozon_264
BREAW0002041	naturelle	Grotte_Crozon_265
BREAW0002042	naturelle	Grotte_Crozon_266
BREAW0002043	naturelle	Grotte_Crozon_267
BREAW0002044	naturelle	Grotte_Crozon_268
BREAW0002045	naturelle	Grotte_Crozon_269
BREAW0002046	naturelle	Grotte_Crozon_270
BREAW0002047	naturelle	Grotte_Crozon_271
BREAW0002048	naturelle	Grotte_Crozon_272
BREAW0002049	naturelle	Grotte_Crozon_273
BREAW0002050	naturelle	Grotte_Crozon_274
BREAW0002051	naturelle	Grotte_Crozon_275
BREAW0002052	naturelle	Grotte_Crozon_276
BREAW0002053	naturelle	Grotte_Crozon_277
BREAW0002054	naturelle	Grotte_Crozon_278
BREAW0002055	naturelle	Grotte_Crozon_279
BREAW0002056	naturelle	Grotte_Crozon_280
BREAW0002057	naturelle	Grotte_Crozon_281
BREAW0002058	naturelle	Grotte_Crozon_282
BREAW0002059	naturelle	Grotte_Crozon_283
BREAW0002060	naturelle	Grotte_Crozon_284
BREAW0002061	naturelle	Grotte_Crozon_285
BREAW0002062	naturelle	Grotte_Crozon_286
BREAW0002063	naturelle	Grotte_Crozon_287
BREAW0002064	naturelle	Grotte_Crozon_288
BREAW0002065	naturelle	Grotte_Crozon_289
BREAW0002066	naturelle	Grotte_Crozon_290
BREAW0002067	naturelle	Grotte_Crozon_291
BREAW0002068	naturelle	Grotte_Crozon_292
BREAW0002069	naturelle	Grotte_Crozon_293
BREAW0002070	naturelle	Grotte_Crozon_294
BREAW0002071	naturelle	Grotte_Crozon_295
BREAW0002072	naturelle	Grotte_Crozon_296
BREAW0002073	naturelle	Grotte_Crozon_297
BREAW0002074	naturelle	Grotte_Crozon_298
BREAW0002075	naturelle	Grotte_Crozon_299
BREAW0002076	naturelle	Grotte_Crozon_300
BREAW0002136	naturelle	Grotte_Crozon_301
BREAW0002137	naturelle	Grotte_Crozon_302
BREAW0002138	ouvrage militaire	Grotte_Crozon_303
BREAW0002139	naturelle	Grotte_Crozon_304
BREAW0002140	naturelle	Grotte_Crozon_305
BREAW0002141	naturelle	Grotte_Crozon_306
BREAW0002142	naturelle	Grotte_Crozon_307

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002143	naturelle	Grotte_Crozon_308
BREAW0002144	naturelle	Grotte_Crozon_309
BREAW0002145	naturelle	Grotte_Crozon_310
BREAW0002146	naturelle	Grotte_Crozon_311
BREAW0002147	naturelle	Grotte_Crozon_312
BREAW0002148	naturelle	Grotte_Crozon_313
BREAW0002149	naturelle	Grotte_Crozon_314
BREAW0002150	naturelle	Grotte_Crozon_315
BREAW0002151	naturelle	Grotte_Crozon_316
BREAW0002152	naturelle	Grotte_Crozon_317
BREAW0002153	naturelle	Grotte_Crozon_318
BREAW0002154	naturelle	Grotte_Crozon_319
BREAW0002155	naturelle	Grotte_Crozon_320
BREAW0002156	naturelle	Grotte_Crozon_321
BREAW0002157	naturelle	Grotte_Crozon_322
BREAW0002158	naturelle	Grotte_Crozon_323
BREAW0002159	naturelle	Grotte_Crozon_324
BREAW0002160	naturelle	Grotte_Crozon_325
BREAW0002161	naturelle	Grotte_Crozon_326
BREAW0002162	naturelle	Grotte_Crozon_327
BREAW0002163	naturelle	Grotte_Crozon_328
BREAW0002164	naturelle	Grotte_Crozon_329
BREAW0002165	naturelle	Grotte_Crozon_330
BREAW0002166	naturelle	Grotte_Crozon_331
BREAW0002167	naturelle	Grotte_Crozon_332
BREAW0002168	naturelle	Grotte_Crozon_333
BREAW0002169	naturelle	Grotte_Crozon_334
BREAW0002170	naturelle	Grotte_Crozon_335
BREAW0002171	naturelle	Grotte_Crozon_336
BREAW0002172	naturelle	Grotte_Crozon_337
BREAW0002173	naturelle	Grotte_Crozon_338
BREAW0002174	naturelle	Grotte_Crozon_339
BREAW0002175	naturelle	Grotte_Crozon_340
BREAW0002187	naturelle	Grotte_Crozon_341
BREAW0002188	naturelle	Grotte_Crozon_342
BREAW0002189	naturelle	Grotte_Crozon_343
BREAW0002190	naturelle	Grotte_Crozon_344
BREAW0002191	naturelle	Grotte_Crozon_345
BREAW0002192	naturelle	Grotte_Crozon_346
BREAW0002193	naturelle	Grotte_Crozon_347
BREAW0002194	naturelle	Grotte_Crozon_348
BREAW0002195	naturelle	Grotte_Crozon_349
BREAW0002196	naturelle	Grotte_Crozon_350
BREAW0002197	naturelle	Grotte_Crozon_351
BREAW0002198	naturelle	Grotte_Crozon_252

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002199	naturelle	Grotte_Crozon_353
BREAW0002200	naturelle	Grotte_Crozon_354
BREAW0002201	naturelle	Grotte_Crozon_355
BREAW0002202	naturelle	Grotte_Crozon_356
BREAW0002203	naturelle	Grotte_Crozon_357
BREAW0002204	naturelle	Grotte_Crozon_358
BREAW0002205	naturelle	Grotte_Crozon_359
BREAW0002206	naturelle	Grotte_Crozon_360
BREAW0002207	naturelle	Grotte_Crozon_361
BREAW0002208	naturelle	Grotte_Crozon_362
BREAW0002209	naturelle	Grotte_Crozon_363
BREAW0002210	naturelle	Grotte_Crozon_364
BREAW0002211	naturelle	Grotte_Crozon_365
BREAW0002212	naturelle	Grotte_Crozon_367
BREAW0002213	naturelle	Grotte_Crozon_368
BREAW0002214	naturelle	Grotte_Crozon_371
BREAW0002215	naturelle	Grotte_Crozon_372
BREAW0002216	naturelle	Grotte_Crozon_373
BREAW0002217	naturelle	Grotte_Crozon_374
BREAW0002218	naturelle	Grotte_Crozon_375
BREAW0002219	naturelle	Grotte_Crozon_376
BREAW0002220	naturelle	Grotte_Crozon_377
BREAW0002221	naturelle	Grotte_Crozon_279
BREAW0002222	naturelle	Grotte_Crozon_380
BREAW0002231	naturelle	Grotte_Crozon_381
BREAW0002232	naturelle	Grotte_Crozon_382
BREAW0002233	naturelle	Grotte_Crozon_383
BREAW0002234	naturelle	Grotte_Crozon_384
BREAW0002235	naturelle	Grotte_Crozon_385
BREAW0002236	naturelle	Grotte_Crozon_386
BREAW0002237	naturelle	Grotte_Crozon_387
BREAW0002238	naturelle	Grotte_Crozon_388
BREAW0002239	naturelle	Grotte_Crozon_389
BREAW0002240	naturelle	Grotte_Crozon_390
BREAW0002241	naturelle	Grotte_Crozon_391
BREAW0002242	naturelle	Grotte_Crozon_392
BREAW0002243	naturelle	Grotte_Crozon_393
BREAW0002244	naturelle	Grotte_Crozon_394
BREAW0002245	naturelle	Grotte_Crozon_395
BREAW0002246	naturelle	Grotte_Crozon_396
BREAW0002247	naturelle	Grotte_Crozon_397
BREAW0002248	naturelle	Grotte_Crozon_398
BREAW0002249	naturelle	Grotte_Crozon_399
BREAW0002250	naturelle	Grotte_Crozon_400
BREAW0002251	naturelle	Grotte_Crozon_401

Identifiant	Type	Nom
BREAW0002252	naturelle	Grotte_Crozon_402
BREAW0002253	naturelle	Grotte_Crozon_403
BREAW0002254	naturelle	Grotte_Crozon_404
BREAW0002255	naturelle	Grotte_Crozon_405
BREAW0002256	naturelle	Grotte_Crozon_406
BREAW0002257	naturelle	Grotte_Crozon_407
BREAW0002258	naturelle	Grotte_Crozon_408
BREAW0002259	naturelle	Grotte_Crozon_409
BREAW0002260	naturelle	Grotte_Crozon_410
BREAW0002338	naturelle	Grotte_Crozon_411
BREAW0002339	naturelle	Grotte_Crozon_412
BREAW0002340	naturelle	Grotte_Crozon_413
BREAW0002341	naturelle	Grotte_Crozon_414
BREAW0002342	naturelle	Grotte_Crozon_415
BREAW0002343	naturelle	Grotte_Crozon_416
BREAW0002344	naturelle	Grotte_Crozon_417
BREAW0002345	naturelle	Grotte_Crozon_418
BREAW0002346	naturelle	Grotte_Crozon_419
BREAW0002347	naturelle	Grotte_Crozon_420
BREAW0002348	naturelle	Grotte_Crozon_421
BREAW0002349	naturelle	Grotte_Crozon_422
BREAW0002350	naturelle	Grotte_Crozon_423
BREAW0002351	naturelle	Grotte_Crozon_424
BREAW0002352	naturelle	Grotte_Crozon_425
BREAW0002353	naturelle	Grotte_Crozon_426
BREAW0002354	naturelle	Grotte_Crozon_427
BREAW0002355	naturelle	Grotte_Crozon_428
BREAW0002356	naturelle	Grotte_Crozon_429
BREAW0002357	naturelle	Grotte_Crozon_430
BREAW0002358	naturelle	Grotte_Crozon_431
BREAW0002359	naturelle	Grotte_Crozon_432
BREAW0002360	naturelle	Grotte_Crozon_433
BREAW0002361	naturelle	Grotte_Crozon_434
BREAW0002362	naturelle	Grotte_Crozon_435
BREAW0002363	naturelle	Grotte_Crozon_436
BREAW0002582	ouvrage militaire	Crozon_11
BREAW0002583	ouvrage militaire	Crozon_12
BREAW0002584	ouvrage militaire	Crozon_13
BREAW0002585	ouvrage militaire	Crozon_14
BREAW0002586	ouvrage militaire	Crozon_15
BREAW0002587	ouvrage militaire	Crozon_16
BREAW0002588	ouvrage militaire	Crozon_17
BREAW0002589	ouvrage militaire	Crozon_18
BREAW0002590	ouvrage militaire	Crozon_19
BREAW0011436	ouvrage militaire	Crozon_18

Identifiant	Type	Nom
BREAW0011437	ouvrage militaire	Crozon_19

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

4 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000114801	Ancienne décharge de Kerdanvez	Clôturée
SSP000175201	Ancienne décharge de l'étang de Kerloch	Clôturée
SSP000193401	Ancienne décharge route de Dinan	Clôturée
SSP000542901	Ancienne décharge du Fort de Landaoudec	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

45 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4104157	DELHOMMEAU (SOCIETE ROUTIERE)	En arrêt	
SSP3811254	Kerloch - Site de stockage de déchets de	En arrêt	
SSP3811253	Goulien - Site de stockage de déchets de	En arrêt	
SSP3811252	Kersiguénou - Site de stockage de	En arrêt	
SSP3810582		En arrêt	
SSP3810509		Indéterminé	
SSP3810471		Indéterminé	
SSP3810431		Indéterminé	
SSP3809901		Indéterminé	
SSP3809826		Indéterminé	
SSP3809825		En arrêt	
SSP3809824		En arrêt	
SSP3809823		Indéterminé	
SSP3809822		En arrêt	
SSP3809820		En arrêt	
SSP3809819		En arrêt	
SSP3809818		Indéterminé	
SSP3809817		Indéterminé	
SSP3809729		En arrêt	
SSP3809562		En arrêt	
SSP3809303		Indéterminé	
SSP3809097		En arrêt	
SSP3809096		En arrêt	
SSP3809000		En arrêt	
SSP3808974		Indéterminé	
SSP3808939		En arrêt	
SSP3808826		En arrêt	
SSP3808731		En arrêt	
SSP3808647		En arrêt	
SSP3808638		En arrêt	
SSP3808554		Indéterminé	
SSP3808452		Indéterminé	
SSP3808426		En arrêt	
SSP3808397		Indéterminé	
SSP3808395		Indéterminé	
SSP3808392		Indéterminé	
SSP3808391		Indéterminé	
SSP3808379		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3808296		En arrêt	
SSP3807963		En arrêt	
SSP3807962		En arrêt	
SSP3807875		Indéterminé	
SSP3807578		En arrêt	
SSP478848	Communauté Communes PRESQU'ILE	En arrêt	
SSP475451	QUENAON Marcel (station service -	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle



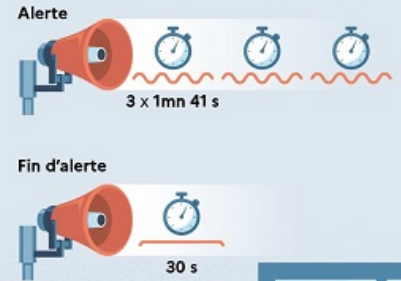
QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

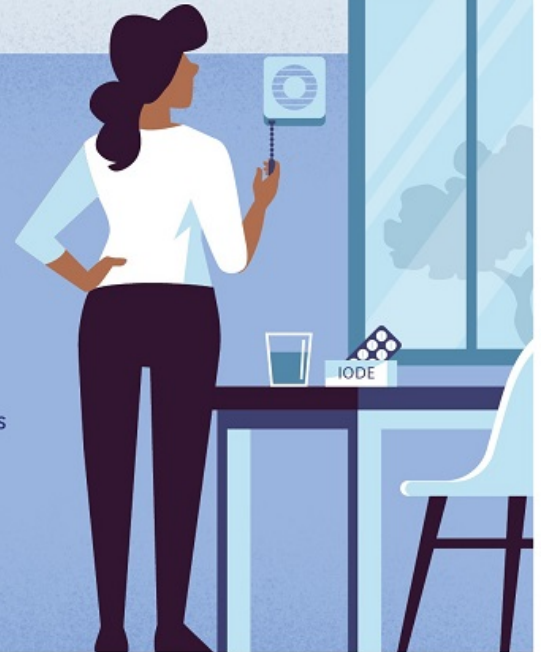
Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

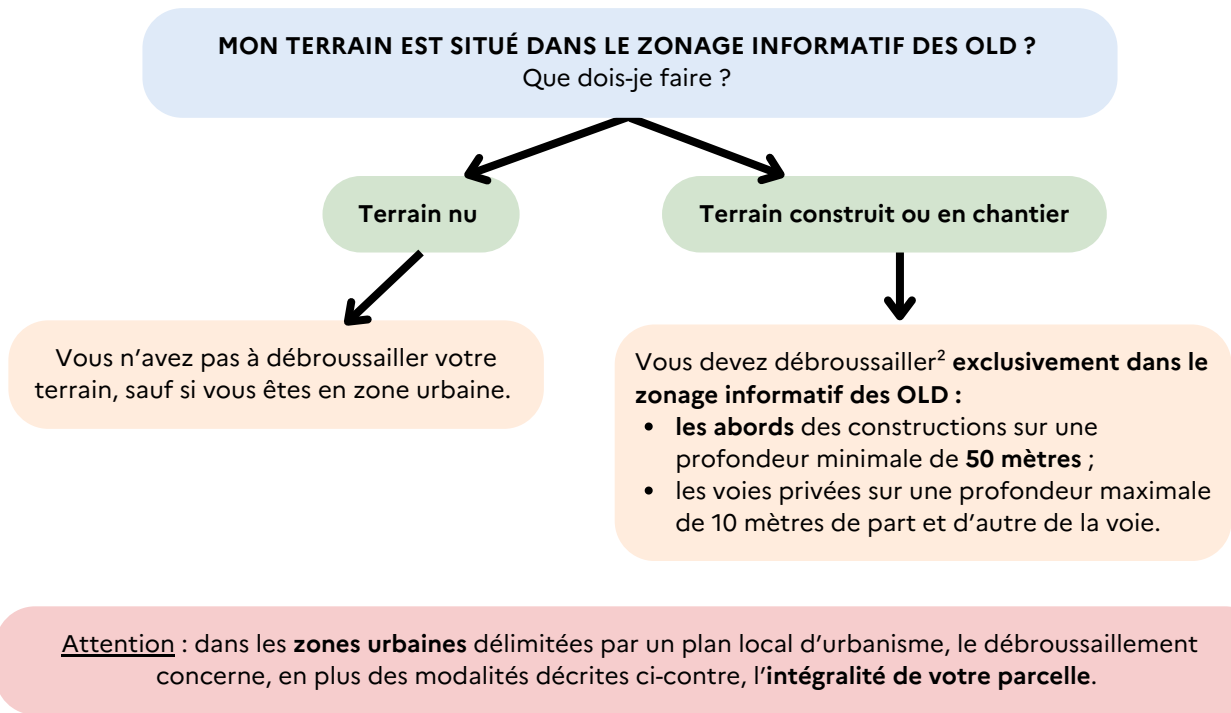
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

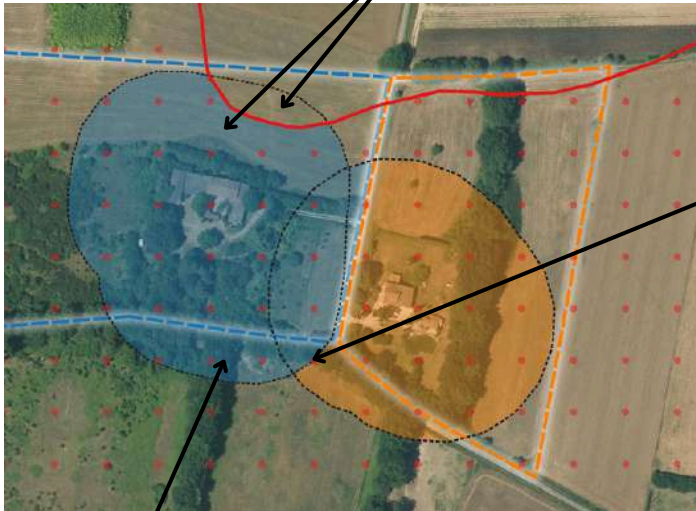
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité